

# SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE 2022

## FOIRE AUX QUESTIONS

**1. Quel est le montant des fonds disponibles dans le programme de Subventions d'appui communautaire?**

Les subventions d'appui communautaire offertes peuvent aller jusqu'à 20 000 \$ pour un an.

**2. Mon organisation n'a pas de numéro d'organisme de bienfaisance. Puis-je quand même postuler?**

Toutes les candidatures doivent être constituées en société, à but non lucratif et avoir un numéro d'organisme de bienfaisance valide attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou un [autre donataire reconnu](#).

Si un autre groupe possédant un numéro caritatif travaille en partenariat et peut assumer la responsabilité de la subvention, il peut faire la demande à l'aide de son numéro ARC et devient responsable des fonds et des résultats.

**3. Mon organisation dispose d'un budget de fonctionnement de plus de 1 M\$ par année, ou nous sommes un fournisseur de refuges/logements avec un budget annuel de plus de 2 M\$. Toutefois, notre division ou notre projet a un bien plus petit budget. Notre demande sera-t-elle considérée?**

Les subventions d'appui communautaire visent à financer de plus petits organismes. La Fondation peut accepter les demandes d'organismes plus gros si le travail sera fait par un organisme local plus petit qui ne détient pas le statut d'organisme de bienfaisance, ou si vous pouvez démontrer que votre organisme est le seul fournisseur de services pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans ou non binaires dans votre communauté.

**4. Nous avons demandé une subvention dans le passé et n'avons pas réussi. Pouvons-nous quand même postuler?**

Oui. Essayez de comprendre pourquoi vous n'avez pas réussi en parlant au personnel de la Fondation et ajustez votre approche en conséquence.

**5. Nous avons actuellement une subvention de la Fondation canadienne des femmes qui n'est pas terminée. Pouvons-nous quand même demander une subvention?**

Vous pouvez toujours déposer une demande pour une subvention d'appui communautaire dans le but de soutenir un travail nouveau ou différent. Les fonds des subventions d'appui communautaire ne peuvent être utilisés pour venir compléter le financement d'un projet ou d'un programme financé par un autre volet de subventions.

**6. Puis-je soumettre deux demandes pour le même cycle de subvention?**

Non. Nous n'acceptons qu'une proposition par organisation et par cycle de subvention.

**7. Nos états financiers vérifiés ne sont pas encore prêts. Que dois-je faire?**

Veillez fournir les états financiers les plus récents et partager la déclaration de l'année dernière dès qu'il sera disponible.

**8. Nous n'avons aucune lettre de soutien d'organisations au service des femmes ou de la justice de genre. La manière dont notre demande est évaluée sera-t-elle affectée?**

Il est préférable d'avoir des lettres de soutien venant de groupes expérimentés dans le travail auprès des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans et non binaires dans un contexte d'autonomisation. Ne pas avoir de tels partenaires pourrait nuire à votre demande.

**9. Le travail que nous prévoyons d'entreprendre sera effectué sur une période de deux ans, pouvons-nous déposer une demande pour deux années à la fois?**

Non. Cependant, vous pouvez déposer une demande de financement pour ce même travail l'an prochain. Les demandeurs peuvent déposer une demande jusqu'à trois années de suite pour financer un même travail.

**10. Financez-vous les opérations ou fournissez-vous un financement de base?**

Oui. Les subventions d'appui communautaire servent à couvrir, en partie au moins, les dépenses générales ou administratives liées à votre travail. Vous pouvez demander un financement exclusivement à cette fin.

**11. Puis-je solliciter des fonds pour un programme masculin ou des programmes impliquant des hommes?**

Non. La Fondation canadienne des femmes appuie le travail qui vise à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et, tout en reconnaissant l'importance des programmes pour hommes, nous avons choisi de concentrer nos efforts sur les programmes destinés aux femmes, aux filles, aux personnes trans, non binaires et bispirituelles.

**12. Financez-vous l'achat de mobilier ou du matériel de bureau?**

Oui. Ces fonds peuvent être utilisés pour acheter des fournitures ou de l'équipement de bureau, mais ne peuvent pas être utilisés pour couvrir des dépenses en capital majeures (p. ex. des rénovations ou une nouvelle construction).

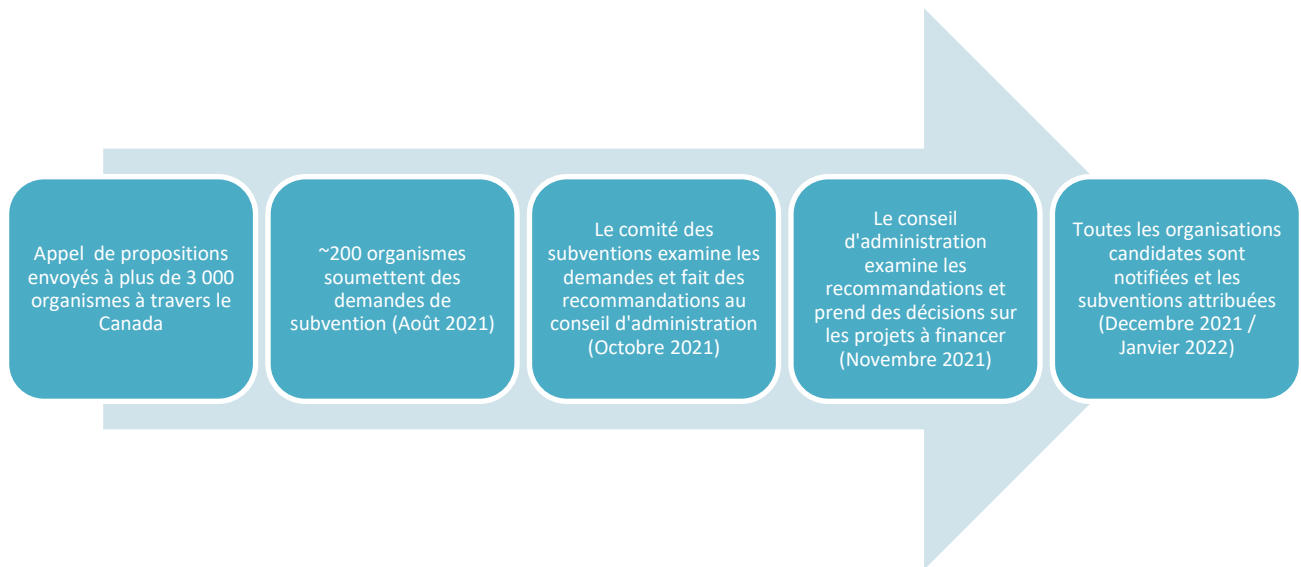
### 13. Comment serai-je informé des différentes étapes du processus et quand les subventions seront-elles octroyées?

Les décisions finales sont prises par le conseil au mois de juillet 2022. Ces décisions seront communiquées par écrit et les fonds sont libérés en août 2022.

### 14. Puis-je appeler pour des mises à jour par rapport à ma subvention?

Oui, mais n'oubliez pas que n'êtes pas seul.e à avoir déposé une demande. Veuillez donc envoyer un courriel ou téléphoner à la responsable des subventions aussitôt que possible.

### 15. Quelles sont les étapes du processus d'obtention des subventions?



### 16. J'ai lu cette FAQ et j'aimerais quand même contacter le personnel de la Fondation.

Nous sommes toujours heureuses de parler avec de potentielles bénéficiaires!

Téléphone : (416) 365-1444  
Télécopieur : (416) 365-1745

Sans frais : 1 (866) 293-4483  
ATS : (416) 365-1732

**Jacqueline Hall (poste 231)**  
Gestionnaire de programme  
[jhall@canadianwomen.org](mailto:jhall@canadianwomen.org)